

CHALLENGE CLASSIQUE MANCHE ATLANTIQUE
CCMA



Règlement **C**hallenge **C**lassique **M**anche **A**tlantique

Voiliers de tradition

Coupe Nationale CCMA
Trophée du Comité des Coupes de Bretagne
Trophée d'Armorique
Trophée Ostréa

Édition 2026-2028

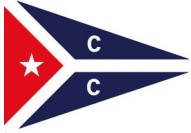
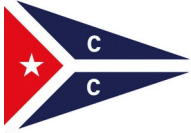


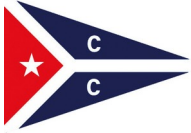
Table des matières

1 Historique des mises à jour.....	3
2 Préambule.....	4
3 Bateaux admis.....	4
4 Charte D'éthique.....	5
5 Système de jauge.....	5
6 Classement CCMA.....	6
6.1 Attribution des points de chaque course d'une régata.....	6
6.2 Pondération des courses d'une régata.....	6
6.3 Pondération d'une régata.....	6
6.4 Attribution des points du CCMA.....	7
6.5 Classement annuel du Challenge Classique Manche Atlantique.....	7
6.6 Trophée du Comité des Coupes de Bretagne, Trophée d'Armorique, Trophée Ostrea.....	8
7 Classement des équipiers.....	8
8 Prescriptions pour l'organisation des régates.....	8
8.1 Règles.....	8
8.2 Classement.....	10
8.3 Remise des prix.....	10
8.4 Parcours.....	10
8.5 Bouée de dégagement.....	11
8.6 Ligne de départ.....	11
8.7 Ligne d'arrivée.....	11
8.8 Temps limite.....	11
8.9 Procédure de départ.....	11
8.10 Communications, IC, Admissibilité, Sécurité.....	12
9 Liste des régates Classiques.....	12



1 HISTORIQUE DES MISES À JOUR

Date	Modifications	Chapitres
2019-02-18	Première édition en ODT, 2019 version 1.0	tous
2019-04-30	Modification du seuil de longueur flottes 1-2	6.1.
2019-10-19	Points pour courses 250 milles, clarification parcours et ligne de départ, calendrier régates 2020, édition 2020 version 1.0	6, 8, 9
2021-03-11	Mise à jour selon RCV 2021, liste des régates sur le site YCC	8.5, 8.6, 8.7, 9
2021-12-18	Suite à réunion des clubs alliés : mise à jour départ au pavillon Z, prescriptions à reporter dans les AC, clarifications sur parcours et temps limite, fermeture de ligne, classement et remise de prix.	2, 4, 5, 6, 8
2022-11-13	Version 2023-01, ajout Classe 4, ajout annexe T des RCV	3, 6, 8
2022-11-26	Version 2023-02, départ avec pavillon I	8.7
2023-01-29	Clarification départ sous I et pénalités applicables	8.7
2023-10-17	Correction erreur : DSQ remplacé par NSC	8,7
2023-10-05	Reformatage du chapitre 8 : règles de l'AC	8
2024-12-12	Mise à jour 2025 : clarification Flottes 1 et 2 sur l'eau ; bonus 50 pts pour Midships ; reformatage des paragraphes.	6.1, 6.3, 8.2, 8.3
2024-12-27	Précision sur l'interdiction du spinnaker sous pavillon I jusqu'à avoir franchi entièrement la ligne de départ.	8.1
2025-03-25	Édition 2025-02 typos petits/grands corrigés	
2025-06-12	Édition 2025-03 correction : Règle 60.2	8.1
2025-10-06	Ré-écriture du texte pour éviter les interprétations Précision pour que les AC du CCMA soient envoyés au YCC	6.2, 6.3, 6.4 8
2026-03-27	Définition de la flotte 3 suite à réunion des clubs alliés, ajustement des textes pour les 3 flottes, suppression du terme « pondération » dans le coefficient des régates	4, 5, 6



2 PRÉAMBULE

Le Challenge Classique Manche Atlantique est un circuit de Régates de Yachts Classiques créé, promu et organisé par le Yacht Club Classique (YCC) qui met à disposition des clubs partenaires du CCMA son expérience et ses moyens dans ce domaine. L'intention est mettre à jour ce règlement à chaque Olympiade.

Les différentes régates sont organisées par des clubs indépendants qui partagent leur passion et leur savoir-faire dans le domaine du yachting classique.

Pour l'établissement du calendrier des épreuves comptant pour le classement annuel du CCMA, le YCC privilégie les régates ayant totalisé au moins 10 participants classés (inscrits sauf ceux classés DNC) les années précédentes.

Les clubs partenaires, organisateurs d'épreuves participants au CCMA s'engagent, pour ces épreuves, à respecter le règlement ci dessous.

Les prescriptions de ce règlement doivent être respectées par les Organisateur et les Comités de Course nommés par la Fédération Française de Voile pour arbitrer ces régates. Les paragraphes devant être portés dans l'Avis de course sont regroupés dans le chapitre 8 (*texte en italique*).

3 BATEAUX ADMIS

Sont admis aux régates tous les yachts classiques (authentiques ou répliques) jaugés JCH appartenant à l'une des catégories suivantes:

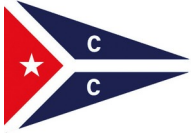
- Classe 1 : Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées, conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, de la coque, du lest ou des plans anti-dérive ou modification substantielle du plan de voilure et du gréement).
- Classe 2 : Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées, conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis à vis de l'état d'origine. Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968.
- Classe 3 : Yachts conçus entre le 31-12-1968 et le 31-12-1974 construits à l'unité ou yachts construits en série industrielle dont le prototype a été construit avant le 31-12-1974, conformes à leurs plans d'origine. Les yachts conçus ultérieurement « dans l'esprit des « yachts classiques » classe 1-2 » sont incorporés à cette classe pour les régates du CCMA.
- Classe 4 : Yachts ne répondant pas aux critères des classes 1, 2, 3, conçu entre le 31 décembre 1974 et le 31 décembre 1984 construits à l'unité ou en série industrielle dont le prototype a été construit avant le 31 décembre 1984, conformes à leurs plans d'origine.
- La liste des yachts des Classes 1, 2, 3, 4 est disponible sur internet à:

http://www.jch-online.org/bateaux_jauges_class.php

Néanmoins, ne seront repris au classement annuel CCMA que les yachts dont les espars, mâts, bômes et voiles répondent aux critères suivants :

- Les voiles doivent être fabriquées par assemblage cousu de panneaux visiblement tissés carré (type 1 ou 2 tel que défini dans le règlement JCH article 6),
- Les espars, mâts et bômes doivent être en bois, aluminium ou acier.

En s'engageant dans une épreuve du CCMA les concurrents s'engagent à respecter la charte d'éthique du YCC.



4 CHARTE D'ÉTHIQUE

Le respect de la Charte d'Éthique du YCC est, pour chacune des régates du CCMA, soutenu par l'organisateur de l'événement. La Charte d'Éthique est publiée sur le site du YCC:

<https://www.yachtclubclassique.com>

A cette fin :

- le YCC nommera pour chaque régate du CCMA un représentant du Comité d'Éthique;
- l'organisateur donnera la parole à ce représentant lors du briefing de course ainsi que lors de la proclamation des résultats.

Tout mauvais comportement constaté pourra faire l'objet d'une réclamation au Jury contre le concurrent concerné, cette réclamation pouvant venir d'un concurrent, du Comité de Course, du Comité Technique, du représentant du Comité d'Éthique ou du Jury, et pourra donner lieu à une sanction affectant le cas échéant le classement CCMA du concurrent réclamé.

5 SYSTÈME DE JAUGE

Les yachts classiques sont jaugés selon les règles de la Jauge Classique Handicap en vigueur disponible sur internet à: <http://www.jch-online.org/>

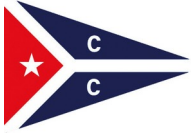
Les certificats de jauge avec Ftc validé sont publiés sur le site de la JCH.

Les temps compensés sont calculés à partir du Ftc de chaque yacht selon la formule temps sur temps pour les parcours de moins de 100 milles, ou en temps sur distance pour les parcours longs.

Les Yacht Classiques ne disposant pas d'un certificat JCH validé à jour pour une régate pourront y participer avec un Ftc forfaitaire comme suit :

- Si $L < 10m$, Ftc = 1,0000
- Si $10m \leq L < 15m$, Ftc = 1.2000
- Si $L \geq 15m$, Ftc = 1.4000
- Leur résultat à la régate ne sera pas pris en compte pour le classement CCMA.

Sur chaque épreuve les organisateurs sont encouragés à faire vérifier par un mesureur agréé les mesures déclarées de quelques yachts, notamment ceux qui sont arrivés en tête de l'épreuve.



6 CLASSEMENT CCMA

6.1 ATTRIBUTION DES POINTS DE CHAQUE COURSE D'UNE RÉGATE

- Le classement de chaque course d'une régata se fait selon RCV A4 (Système de points à minima).
- Le yacht totalisant le moins de points à l'issue de l'épreuve sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité, le classement de l'épreuve sera départagé en utilisant § A8 de l'annexe A des RCV.
- Les départs avec plus de 30 yachts sont à éviter. Dans ce cas la flotte concernée pourra être divisée en 2 de façon à équilibrer le nombre de yachts par départ. Les parcours seront identiques pour une Flotte donnée et les départs décalés de quelques minutes. Un classement unique sera fait par flotte sur la base des temps de parcours des bateaux quel que soit le départ pris.
- A chaque épreuve, des parcours différents pourront être proposés aux yachts en fonction de leur taille et de leur potentiel de vitesse (rating) et du nombre de yachts de chaque flotte:
 - **Flotte 1** : yachts avec un Ftc inférieur à 0,83 ;
 - **Flotte 2** : yachts avec un Ftc supérieur ou égal à 0,83 et inférieur à 0,93 ;
 - **Flotte 3** : yachts avec un Ftc supérieur ou égal à 0,93 ;
 - Si il n'y a pas assez de yachts pour séparer sur l'eau les Flottes (minimum 5 yachts chacune), plusieurs flottes peuvent être lancées sur le même parcours mais le classement de chaque Flotte restera distinct. L'organisateur fera en sorte que la longueur des parcours soit telle que les yachts de petits ratings puissent finir dans le temps imparti.

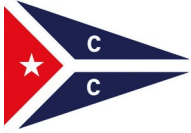
6.2 PONDÉRATION DES COURSES D'UNE RÉGATE

Dans le cas de Régate comprenant plusieurs courses avec des parcours de longueurs différentes, chaque course sera pondérée comme suit pour déterminer le classement de la régata :

<i>Longueur de parcours (noté par le comité de course au départ de la course)</i>	<i>Coefficient de pondération de la course</i>
< 35 milles	1
≥ 35 milles et < 100 milles avec uniquement une navigation diurne	1,5
≥ 35 Milles et < 100 milles avec navigation nocturne	2
≥ 100 milles et < 250 milles	4
≥ 250 milles	5

6.3 COEFFICIENT D'UNE RÉGATE

Le Coefficient d'une Régata comprenant une seule course sera le coefficient de pondération de cette course.



Le Coefficient d'une Régate comprenant plusieurs courses avec des parcours différents sera le coefficient de pondération de la course la plus longue de la Régate (voir chapitre 6.2).

L'avis de course publié par l'Organisateur donne le Coefficient de la Régate (voir chapitre 8.2).

6.4 ATTRIBUTION DES POINTS DU CCMA

Le nombre de points marqués pour le classement annuel CCMA par chaque bateau concurrent dépend de son classement à la Régate et du coefficient de la Régate (voir chapitre 6.3).

Pour les Régates de coefficient inférieur à 1.5 les points seront attribués aux concurrents comme suit :

- Régate sur moins de 3 jours : 1er=100.25 pts, 2ème=99 pts, 3ème=98 pts, 4ème=97 pts, 5ème=96 pts, 6ème=95 pts etc ;
- Régate sur au moins 3 jours : 1er=110.25 pts, 2ème=109 pts, 3ème=108 pts, etc .

Pour les Régates à coefficient supérieur ou égal à 1.5, quelle que soit la durée de l'épreuve les points seront attribués aux concurrents comme suit :

- Régate de coefficient 1.5 : 1er=110.25 pts, 2ème=109 pts, 3ème=108 pts etc ;
- Régate de coefficient 2 : 1er=120.25 pts, 2ème=119 pts, 3ème=118 pts etc ;
- Régate de coefficient 4 : 1er=130.25 pts, 2ème=129 pts, 3ème=128 pts etc ;
- Régate de coefficient 5 : 1er=140.25 pts, 2ème=139 pts, 3ème=138 pts etc .

6.5 CLASSEMENT ANNUEL DU CHALLENGE CLASSIQUE MANCHE ATLANTIQUE

6 classements sont faits :

- « Flotte 1 » Classe 1, 2 ;
- « Flotte 2 » Classe 1, 2 ;
- « Flotte 3 » Classe 1, 2 ;
- « Flotte 1 » Classe 3, 4 ;
- « Flotte 2 » Classe 3, 4 ;
- « Flotte 3 » Classe 3, 4 ;

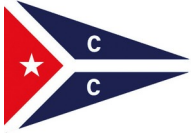
Chaque classement est réalisé sur la base des 3 meilleures places pour la Flotte 1, des 5 meilleures places pour les Flottes 2-3.

Afin d'encourager la mobilité des yachts entre et sites et entre bassins de navigation les bonus suivants sont alloués:

Pour la Flotte 1 :

- 20 points de bonus aux yachts ayant participé à au moins 2 régates dans 2 sites différents ;
- 30 points de bonus aux yachts ayant participé à au moins 2 régates dans 2 bassins de navigation différents.

Pour les Flottes 2 et 3 :



CHALLENGE CLASSIQUE MANCHE ATLANTIQUE



- 20 points de bonus aux yachts ayant participé à au moins 2 régates dans 2 bassins de navigation différents ;
- 30 points de bonus aux yachts ayant participé à au moins 2 régates dans 2 bassins de navigation et 1 régata dans le 3ème bassin ;

Pour toutes les Flottes : 50 pts de bonus sont attribués aux yachts ayant participé au Défi des Midships, la participation au Défi des Midships n'ouvre pas droit aux autres bonus ;

6.6 TROPHÉE DU COMITÉ DES COUPES DE BRETAGNE, TROPHÉE D'ARMORIQUE, TROPHÉE OSTREA

Les régates comptant pour chaque Trophée régional sont définies dans le calendrier des régates publié par le YCC.

Le classement se fait selon les mêmes règles que le CCMA (pondération des courses d'une régata, coefficient des régates et points attribués).

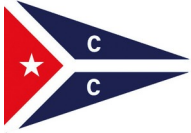
- Il faut au moins 3 régates validées pour qu'une coupe soit décernée ;
- Le classement est fait sur la base des N-1 meilleures places ;
- Les yachts ayant participé à au moins une régata dans 2 sites différents reçoivent un bonus de 20 points.

7 CLASSEMENT DES ÉQUIPIERS

Un classement annuel des équipiers, ouvert à tous les membres du YCC sauf les membres « armateur » et les skippers réguliers des yachts des classes 1, 2, 3, 4, est réalisé sur la base des points CCMA acquis par le bateau sur lequel ils ont navigué.

Le classement est réalisé sur la base des 5 meilleurs résultats avec attribution de points supplémentaires comme suit :

- Un bonus de 20 points est alloué aux équipiers ayant participé à au moins 2 régates dans 2 bassins de navigation différents ;
- Un bonus supplémentaire de 20 points est alloué aux équipiers ayant participé à au moins 1 régata dans le troisième bassin de navigation ;
- Un bonus de 40 points est attribué aux équipiers qui ont navigué sur au moins 2 yachts différents au cours de la saison ;
- Un bonus de 20 points est attribué aux équipiers ayant parcouru le plus grand nombre de milles ;
- Un bonus de 20 points est attribué aux équipiers ayant participé au plus grand nombre de régates ;
- Un bonus de 20 point est attribué par un jury constitué de membres du CA à l'équipier qui s'est le plus distingué par son volontariat et sa participation à l'organisation des festivités.



8 PRESCRIPTIONS POUR L'ORGANISATION DES RÉGATES

Des Avis de Course et Instructions de Course type sont disponibles sur le site web du YCC : <https://yachtclubclassique.com>, section sur l'eau.

Afin que le YCC puisse faire le classement annuel, l'Organisateur d'une régates comptant pour le CCMA enverra au secrétariat du YCC copie de son Avis de Course et ses avenants.

8.1 RÈGLES

Le chapitre « Règles » de l'avis de course doit stipuler :

La mention [NP] dans une règle de l'Avis de Course signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La régates sera régie par :

- *Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) avec application de l'annexe T et de l'annexe RV (Règles de Course par Visibilité Réduite) pour les régates longues;*
- *La partie B du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand il remplace les RCV du chapitre 2 entre le coucher et le lever du soleil entre le coucher et lever du soleil ou chaque fois que la visibilité est réduite;), ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course ;*
- *Les réglementations régissant le trafic maritime notamment à l'approche des ports ;*
- *Les règlements fédéraux FFVoile, les éventuelles prescriptions sanitaires applicables à la confirmation des inscriptions ;*
- *Les règles de la Jauge Classique JCH et le règlement CCMA.*
- *[DP] La Charte d'éthique du YCC ;*
- *Départ : application de RE21-01 de World Sailing*

➤ *Les départs seront donnés en application de la règle 26 des RCV avec comme signal préparatoire exclusivement le pavillon I.*

➤ *L'envoi ou le port du spinnaker est interdit à partir de l'envoi du pavillon I jusqu'à ce que le bateau ai franchi entièrement la ligne de départ.*

➤ *La définition de « Prendre le départ » est modifiée comme suit :*

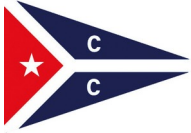
Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :

(a) *à ou après son signal de départ, ou*

(b) *pendant la dernière minute avant son signal de départ.*

Quand un bateau prend le départ conformément à la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, il n'y aura pas de rappel individuel.

➤ *Les pénalités suivantes seront appliquées sans instruction :*



CHALLENGE CLASSIQUE MANCHE ATLANTIQUE



- Un bateau dont une partie quelconque de sa coque est du côté parcours de la ligne de départ et ses extensions pendant la dernière minute avant son signal de départ recevra une pénalité en points de 20 % du nombre des bateaux inscrits, conformément à la RCV 44.3(c) ;
- Un bateau qui, ayant pris le départ conformément à la définition « Prendre le départ », revient du côté pré-départ de la ligne sera classé **NSC** (Not Sail Course).
- Un bateau qui envoi ou porte son spinnaker avant d'avoir franchi entièrement la ligne de départ sera classé **DNS**.
- [DP] Règle 20 quand elle s'applique : un bateau doit indiquer à la VHF sur le canal de course en s'identifiant son besoin de place pour virer ou sa réponse.
- [DP] Règle 61, un bateau « A » réclamant contre un bateau « B », doit aussi le faire à la VHF sur le canal de course en annonçant 2 fois « bateau A Proteste contre bateau B », le bateau B doit accuser réception du message sur le canal de course. Ceci amende la règle 61.1.
- [DP] Les participants sont tenus de garder en marche pendant toute l'épreuve les 2 téléphones déclarés à l'inscription ainsi que la VHF et le transpondeur AIS du bateau.
- [DP][NP] Les participants sont tenus de garder en marche les trackers satellitaires du YCC ou du club organisateur qui leur seront affectés, ils doivent les recharger comme nécessaire. Les trackers satellitaires ont une fonction de sécurité, afin assurer leur bon fonctionnement ils doivent être fixés et sécurisés dans une position offrant une vue dégagée du ciel. Si un équipage doit abandonner le bateau, il doit emporter le tracker du bateau afin de pouvoir continuer à être localisé. Les traces des bateaux seront accessibles aux concurrents à l'arrivée.
- [DP] Identification des bateaux : Les concurrents de la régates doivent porter dans le pataras le guidon du club organisateur et le pavillon C, les participants accompagnateurs ne doivent porter dans le pataras que le guidon du club.

8.2 CLASSEMENT

Le chapitre Classement de l'Avis de Course doit stipuler :

- L'épreuve « compte / ou ne compte pas » pour le classement annuel CCMA;
- Le Coefficient de la Régate est ... ;
- Un classement sera fait pour les yachts Classe 1 et 2 distinct du classement des yachts Classe 3 et 4, avec séparation des Flottes 1-2-3, et d'un éventuel classement scratch.

8.3 REMISE DES PRIX

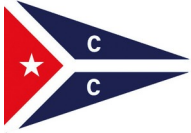
L'organisateur doit remettre les prix dans l'ordre de précedence suivant :

- Classe 1 et 2 : avec distinction entre les Flottes 1-2-3 ;
- Classe 3 et 4 ; avec distinction entre les Flottes 1-2-3 ;

Préciser dans le chapitre « Prix » de l'Avis de course : *Des prix seront remis aux vainqueurs selon le règlement CCMA.*

8.4 PARCOURS

- Les parcours côtiers sont à privilégier. Lors de tels parcours, les concurrents qui s'approchent d'une zone faisant l'objet d'un balisage maritime cardinal doivent le respecter, sauf pour une marque entourée



d'eau donnée dans les IC comme marque de parcours auquel, cas elle doit être contournée au plus près et laissée du coté requis ;

- Les zones de séparation du trafic et les espaces maritimes réservés entourés de marques cardinales et/ou marques spéciales doivent être considérée comme des obstacles, il est interdit de franchir la ligne droite joignant 2 marques adjacentes limitant cet espace, sauf dans un rayon de 50m maximum autour d'une marque de parcours à laisser du coté requis imposant aux concurrents d' entrer dans l'espace considéré;
- Des points GPS avec Range peuvent être utilisés comme marque de parcours;
- Les parcours construits type « banane » sont à éviter : les bords de vent arrière n'apportent que peu d'intérêt tactique compte tenu des performances des yachts classiques et les bord de près serrés sont trop sélectifs pour une part importante de la flotte ;
- Les organisateurs tiennent compte de la météo pour que chaque course comporte au moins un bord de louvoyage et un bord de grand largue ;
- La longueur des parcours sera adaptée en fonction du potentiel de vitesse des yachts (ratings), de la météo et du programme à terre de telle sorte que les yachts ayant les plus petits ratings puissent finir ;
- Pour les régates côtières, prévoir si possible 2 courses par jour.

8.5 BOUÉE DE DÉGAGEMENT

Si une bouée de dégagement est mise en place, elle sera de préférence à laisser à bâbord, et positionnée afin de favoriser l'étalement de la flotte sur toute la ligne de départ.

8.6 LIGNE DE DÉPART

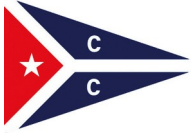
- Le guidon du club identifie le bateau comité ;
- La ligne de départ sera systématiquement matérialisée à son extrémité tribord par le mât arborant le pavillon Orange sur le bateau du bateau comité et la marque de départ précisée dans les IC à son extrémité bâbord ;
- La ligne de départ sera au moins aussi longue que la somme des longueurs des bateaux inscrits dans la série plus 10 %;
- Pour des raisons de sécurité, la ligne de départ sera orientée de telle sorte que tous les bateaux partent de préférence sur la même amure au petit largue ou à une allure plus arrivée, ceci afin d'éviter les situations de croisement sur la ligne de départ.

8.7 LIGNE D'ARRIVÉE

- Le guidon du club avec un pavillon Bleu identifie le bateau comité d'arrivée ;
- La ligne d'arrivée sera entre le mât du bateau comité d'arrivée arborant le pavillon Bleu et le coté parcours de la marque d'arrivée précisée dans les IC ;
- En cas de réduction de parcours, la marque de parcours utilisée comme marque d'arrivée est à laisser du coté prévu dans les IC .

8.8 TEMPS LIMITE

L'organisateur doit définir le temps limite pour finir ou l'heure de fermeture de la ligne en prenant en compte les points suivant :



- L'objectif est de classer tous les bateaux, y compris les bateaux de plus petits ratings ;
- La fermeture de la ligne et longueur de parcours sont à définir en fonction des plus petits ratings de la flotte et des impératifs d'organisation (heure de marée, festivités à terre, remise de prix, etc) ;
- En cas de doute sur le vent ou de gros écarts sur l'eau, le comité de course doit privilégier systématiquement le parcours pouvant être raccourci et prévoir la prise de temps de passage à la marque correspondante ;

Le temps limite de réclamation est nominale 2 heures après l'arrivée du dernier concurrent, il doit au besoin être étendu pour prendre en compte une éventuelle contrainte de tirant d'eau pour l'accès au port.

8.9 PROCÉDURE DE DÉPART

La séquence de départ est rappelée ci-dessous :

- *H - 5 minutes : Signal d'avertissement : envoi des pavillons des classes et flottes concernées.*
- *H - 4 minutes : Signal préparatoire : envoi du pavillon « 1 » (voir 8.1 règles de l'AC application de la RE21-01), l'usage des autres pavillons est proscrit.*
- *H - 1 minute : Dernière minute : affalé du signal préparatoire.*
- *H - 0 minute : Signal de Départ : affalé des pavillons des classes et flottes concernées.*
- *Il n'y a pas de rappel individuel.*

8.10 COMMUNICATIONS, IC, ADMISSIBILITÉ, SÉCURITÉ

Les points suivants doivent être inclus dans l'Avis de Course :

Chapitre Communications :

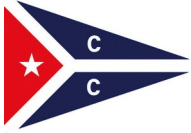
- *[DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.*
- *[DP] [NP] Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course qui sera donné au briefing.*
- *[DP] Les concurrents doivent veiller pendant toute la course la VHF canal 16 et le canal de course pour recevoir au besoin les instructions du comité de course.*

Chapitre Instructions de Course :

- *[NP] Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce du comité de course sur le canal VHF de course.*

Chapitre admissibilité et inscriptions :

- *L'épreuve est ouverte à tous les Yachts Classiques Classes 1, 2, 3, 4 ayant un certificat valide de la « Jauge Classique - Classic Handicap »(JCH) avec équipage minimum de 2 personnes « nombre à préciser»*
- *Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, armés pour une navigation « préciser navigation côtière ou semi-hauturière avec radeau » et équipés d'une VHF fixe de 25 W « préciser si besoin : un transpondeur AIS, un tracker par satellite pour le suivi de course »*
- *Les éventuelles règles RSO décidées par l'organisateur ;*



CCMA
CHALLENGE CLASSIQUE MANCHE ATLANTIQUE



- *Quelles que soient les régates, les concurrents doivent donner sur leur fiche d'inscription les numéros d'au moins 2 téléphones portables sur lesquels le comité de course pourra les joindre par SMS ;*
- *Pour les épreuves semi-hauturières ou hauturières, un tracker par satellite pourra être imposé par l'organisateur, les concurrents devront en prendre soin en bon marin et le garder en marche pendant toute l'épreuve.*

Chapitre Sécurité :

- *Le comité de course procédera avant le premier départ du jour à un appel VHF individuel des bateaux. Les concurrents devront répondre en confirmant le nombre d'équipiers à bord. Un concurrent qui 10 minutes avant le départ n'aura pas répondu à cet appel sera classé DNC sans instruction ;*
- *Un concurrent qui se retire ou voit un bateau en difficulté doit le signaler sans délais au comité de course par VHF, téléphone, SMS ou tout autre moyen.*

9 LISTE DES RÉGATES CLASSIQUES

Le calendrier des Régates comptant pour la Coupe Nationale CCMA et les Trophées est publié en ligne sur le site du Yacht Club Classiques :

<https://yachtclubclassique.com> , section « Sur l'eau ».

--- / ---